

# Un scrutin régional, un enjeu fédéral

Le Soir 03.06.09

Tout scrutin, en Brabant flamand, se double d'un enjeu communautaire. Couvrant les arrondissements de Hal-Vilvorde et Louvain, cette province est la seule du pays où francophones et Flamands mesurent l'évolution de leur poids politique respectif. Sur ce territoire flamand, une minorité francophone (très majoritaire dans certaines communes à facilités de la périphérie bruxelloise) demeure, voire prospère, défiant l'homogénéité linguistique de la Flandre portée comme un étendard par tous les partis du Nord, sauf Groen.

Depuis 1995, les francophones s'y présentent au scrutin régional sous la bannière de l'Union des francophones (UF, un cartel MR, FDF, PS et CDH). Et ça fait 15 ans qu'un député francophone, le FDF Christian Van Eyken, siège aux côtés de 123 députés néerlandophones au parlement flamand. En 2004, 12.000 voix ont manqué aux francophones pour y élire un second député de leur camp, selon le ministère de l'Intérieur.

Imaginons la force symbolique qu'aurait la perte de ce siège francophone (ou, au contraire, l'élection d'un second parlementaire francophone) quand on sait qu'à l'automne reprendra la négociation fédérale sur la scission de l'arrondissement BHV... « Pour les francophones, il s'agit là d'un enjeu vital », dit Pierre Vercauteren, politologue aux Facam (Facultés catholiques de Mons).

Depuis 2004, le climat communautaire s'est fort tendu en Brabant flamand. Les listes bilingues aux élections communales se sont raréfiées. Parmi les décrets régionaux et

règlements communaux, citons l'adoption du « wooncode » (réservant l'accès des logements sociaux aux néerlandophones), la vente de terrains publics à des personnes attestant un lien avec la commune, la non-nomination de trois maieurs, les tracasseries linguistiques dans les cours de récréation et plaines de jeux, sur les marchés et auprès des commerçants, l'interdiction de l'affichage électoral francophone, etc. Sans compter la proposition de loi flamande de scission de BHV qui en est à son 3<sup>e</sup> recours francophone par le biais des procédures de conflit d'intérêts...

## De quoi doper le vote francophone mais...

Pour Vincent de Coorebyter, directeur du Crisp, l'élection d'un second élu francophone serait « une arme à double tranchant pour certains Flamands, ce serait une raison de plus de tenter de restreindre les droits des francophones de la périphérie. "Ils" y restent, c'est la preuve qu'on n'est pas assez durs avec eux... » Un voire deux députés francophones sur 124 : cela ne permettra pas à ces derniers de peser sur les décisions de la Flandre. Voter francophone en Brabant flamand est-il dès lors un vote utile ? « Avoir un ou deux députés francophones au parlement flamand, dit de Coorebyter, c'est avoir un accès permanent aux débats et aux projets de décret ainsi qu'une tribune. C'est utile... »

Christian Van Eyken confirme : « Que je sois seul ou que nous soyons deux, nous ne changerons pas le cours de l'histoire mais, sur le plan pratique, il est très utile d'être à la source de l'information et de disposer très vite

des dossiers qui concernent aussi les francophones de Flandre dans les matières régionales. »

Ces dernières années, les francophones ont obtenu le passage du Conforto (un bus des TEC) sur la bande prioritaire de l'E411 entre Overijse et Bruxelles, la prise en compte dans les institutions wallonnes et bruxelloises des handicapés francophones domiciliés en Flandre, pour le calcul des subsides. « La présence d'un ou deux représentants francophones au parlement flamand, dit Pascal Delwit (ULB), oblige(rait) le Parlement et le gouvernement flamands à tenir compte de cette réalité. Un deuxième élu risquerait bien sûr d'entretenir le grand fantasme de la tache d'huile francophone. Des Flamands ont en effet pu s'apercevoir que, d'élection fédérale en élection fédérale, le nombre d'électeurs se prononçant pour un parti francophone dans les communes de Hal-Vilvorde augmente. Ça ne fait que traduire une évolution sociologique. »

En 1999, les francophones ont failli perdre leur unique élu au parlement flamand. Pour Pierre Vercauteren, préserver cet élu apparaît aussi comme « un exercice fondamental sur le plan de la représentation démocratique. Les francophones affirmeraient par ce fait qu'en Brabant flamand il n'y a pas que des Flamands, contrairement à ce que certains Flamands affirment. On se retrouve là dans une présence de symbole contre symbole. D'où la détermination de certains Flamands à ce que la convention-cadre sur la protection des minorités ne soit pas ratifiée par la Belgique ». ■

MICHELLE LAMENSCH